P 1988 ID 5700

Transmis pour information aux honorables membres de la
- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Justice

Luxembourg, le 6 mai 2022

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
25 AVR. 2022

Luxembourg, le 22-04-2022

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

SCL: PET 1988 – 683 / sp

Objet : Pétition n° 1988 – Droit à l'adoption en tant que célibataire.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 19 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de la Justice à l'égard de la pétition n° 1988 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen

5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Tél. (+352) 247-82968
Tél. (+352) 247-82952

scl@scl.etat.lu
www.legilux.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

171-0000139-20050812-FR

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 13 AVR. 2022

Personne en charge du suivi :
Nancy CARIER
✉ : nancy.carier@mj.etat.lu

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Objet : Pétition n°1988 – Droit à l'adoption en tant que célibataire.

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre demande de prise de position notée sous rubrique sur base d'une pétition ayant pour objet la demande de prévoir la possibilité pour une personne seule de procéder à une adoption plénière.

Je confirme qu'il n'est actuellement pas possible de procéder à une adoption nationale plénière pour une personne seule.

Des travaux d'élaboration d'une réforme sur l'adoption sont actuellement en cours au sein de mon administration comme prévu dans le programme gouvernemental et le dépôt d'un projet de loi est programmé pour automne 2022. Le Gouvernement proposera dans ce projet de loi d'autoriser une personne seule de pouvoir procéder à une adoption plénière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sam TANSON
Ministre de la Justice

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 683	SCL:
Entré le: 14 AVR. 2022	
CE:	CHD:
A traiter par: SANDY	
Copie à:	

L-2934 Luxembourg

136-000150-20051123-FR